



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021
Délibération n°DEL-2021-0226

OBJET : Décisions modificatives liées aux reprises anticipées des résultats lors du vote des budgets primitifs

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 48
Pouvoirs : 18
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

13.7.21

et affichage le

13.7.21

Secrétaire de séance :
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

Pouvoir : Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Françoise MIDALI à Henri BAILE, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Monsieur le Président rappelle qu'une reprise anticipée des résultats constatés fin 2020 a été faite au moment du vote des budgets primitifs 2021.

Les résultats définitifs 2020 étant maintenant connus, Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Budget principal** (Budget TTC)

Vu l'affectation des résultats cumulés en fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il convient d'annuler le virement prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget primitif (10 M€) et d'affecter directement la somme à l'article 1068.

Articles/Fonctions	Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
002/01 Report de résultat (BP)				37 187 600,40 €	-10 225 017,29 €	26 962 583,11 €
023/01 Virement à la section d'investissement	38 328 249,53 €	-10 225 017,29 €	28 103 232,24 €			0,00 €
TOTAUX	38 328 249,53 €	-10 225 017,29 €	28 103 232,24 €	37 187 600,40 €	-10 225 017,29 €	26 962 583,11 €

Articles/Fonctions	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
1068/01 Affectation des résultats de fonctionnement en investissement				0,00 €	10 225 017,29 €	10 225 017,29 €
021/01 Virement de la section de fonctionnement				38 328 249,53 €	-10 225 017,29 €	28 103 232,24 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 328 249,53 €	0,00 €	38 328 249,53 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Budget autonome « Eau gestion directe »** (Budget HT)

Vu l'affectation des résultats cumulés en fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il convient d'annuler le virement prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget primitif (525 K€) et d'affecter directement la somme à l'article 1068.

Articles	Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
002 Report de résultat				4 217 722,06 €	-525 503,85 €	3 692 218,21 €
023 Virement à la section d'investissement	3 514 182,06 €	-525 503,85 €	2 988 678,21 €			
TOTAUX	3 514 182,06 €	-525 503,85 €	2 988 678,21 €	4 217 722,06 €	-525 503,85 €	3 692 218,21 €

Articles	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
1068 Affectation des résultats de fonctionnement en investissement				0,00 €	525 503,85 €	525 503,85 €
021 Virement de la section de fonctionnement				3 514 182,06 €	-525 503,85 €	2 988 678,21 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 514 182,06 €	0,00 €	3 514 182,06 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Budget autonome « Assainissement gestion directe »** (Budget HT)

Vu l'affectation des résultats cumulés en fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il convient d'annuler le virement prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget primitif (1.9 M€) et d'affecter directement la somme à l'article 1068.

Articles	Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
002 Report de résultat				8 545 590,67 €	-1 961 503,66 €	6 584 087,01 €
023 Virement à la section d'investissement	8 397 320,67 €	-1 961 503,66 €	6 435 817,01 €			
TOTAUX	8 397 320,67 €	-1 961 503,66 €	6 435 817,01 €	8 545 590,67 €	-1 961 503,66 €	6 584 087,01 €

Articles	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
1068 Couverture en besoin de financement				0,00 €	1 961 503,66 €	1 961 503,66 €
021 Virement de la section de fonctionnement				8 397 320,67 €	-1 961 503,66 €	6 435 817,01 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 397 320,67 €	0,00 €	8 397 320,67 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Budget annexe « Eau gestion déléguée »** (Budget HT)

Vu l'affectation des résultats cumulés en fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il convient d'annuler le virement prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget primitif (1 M€) et d'affecter directement la somme à l'article 1068.

Articles	Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
002 Report de résultat				3 201 794,45 €	-1 034 165,20 €	2 167 629,25 €
023 Virement à la section d'investissement	3 252 149,45 €	-1 034 165,20 €	2 217 984,25 €			
TOTAUX	3 252 149,45 €	-1 034 165,20 €	2 217 984,25 €	3 201 794,45 €	-1 034 165,20 €	2 167 629,25 €

Articles	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM	BP total	BP voté	DM	BP total
1068 Affectation des résultats de fonctionnement en investissement				0,00 €	1 034 165,20 €	1 034 165,20 €
021 Virement de la section de fonctionnement				3 252 149,45 €	-1 034 165,20 €	2 217 984,25 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 252 149,45 €	0,00 €	3 252 149,45 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021

Le Président,
 Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

